

Nombre de conseillers:

En exercice: 23

Présents: 19

Votants : 23

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 01 mars 2016

L'an deux mille seize, le premier mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr Henri VIAULES, Maire.

Présents: Mrs VIAULES, CALVET, SOULIE, OUHALIMA, CANTALOUBE, LOPEZ, NIVOT, BAGES, ROUQUIER, BOUSQUET, Mmes JOLLET, BELOU, HOULES, HENON, PLO, RIGAUD, ERODI, PUECH-PANIS Melle BARDOU

Représentés : BOYER, (Bardou) GARRIGUES (Rouquier), FABREGUE (Plo), BARTHE DE LA OSA (Hénon),

Monsieur le Maire ouvre la séance.

I/ PROCES VERBAL

Le procès verbal de la séance du 19 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité

II /ORDRE DU JOUR :

- 1) **Budget Commune : - Compte administratif 2015**
- 2) **Budget Commune : - Approbation du compte de gestion 2015**
- 3) **Budgets Annexes : - Comptes administratifs 2015**
- 4) **Budgets Annexes : - Approbation des comptes de gestion 2015**
- 5) **Acquisition du terrain « Panis »**
- 6) **Aménagement Urbain : Approbation de l'Avant-Projet et du Plan de financement**
- 7) **Construction des vestiaires du Foot : Attribution du marché de travaux**
- 8) **Ancienne cantine : Avenants marché travaux**
- 9) **Informations diverses**

1/ OBJET : Affectation du résultat Budget Commune -Exercice 2015

Vu le compte administratif de l'exercice 2015, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1^{er} Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 543 847,52 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) :	+ 123 206,57 €
c) Résultat de clôture à affecter :	+ 667 054,09 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 128 011,51 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (D 001)	- 458.941,65 €

c) Résultat comptable cumulé (D 001) : - 586 953,16 €

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : + 600 000,00 €

Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) : + 67 054,09 €

2/ OBJET : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - ANNEE 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2015 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif (budget principal de l'exercice 2015),

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

-DECLARE que le compte de gestion (budget principal) dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3/ OBJET: Affectation du résultat Budget Eau Assainissement -Exercice 2015

Vu le compte administratif de l'exercice 2015, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1^{er} Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice : + 101 142,18 €

b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) : + 168 707,85 €

c) Résultat de clôture à affecter : + 269 850,03 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice : - 68 185,08 €

b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (R 001) + 88.010,66 €

c) Résultat comptable cumulé (R 001) :	+ 19 825,58€
<u>Affectation du résultat en section d'investissement (1068) :</u>	+ 200.000,00 €
<u>Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) :</u>	+ 69 850,03 €

4/ OBJET: Affectation du résultat Budget Camping -Exercice 2015

Vu le compte administratif de l'exercice 2015, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1^{er} Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015
2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	- 3 921,55 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) :	+ 10 508,19 €
c) Résultat de clôture à affecter :	+ 6 586,64 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 909,96 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (D 001)	-1 802,40 €
c) Résultat comptable cumulé (D 001) :	- 892,44€

<u>Affectation du résultat en section d'investissement (1068) :</u>	+ 4 500,00 €
---	---------------------

<u>Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) :</u>	+ 2 086,64 €
--	---------------------

5/ OBJET: Affectation du résultat Budget Régie Funéraire -Exercice 2015

Vu le compte administratif de l'exercice 2015, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1^{er} Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015
2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 15.360,69 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (D 002 CA) :	- 26.860,97 €
c) Résultat de clôture à affecter :	- 11.500,28 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 2.777,33 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (R 001)	+ 4.462,49 €
c) Résultat comptable cumulé (R 001) :	+ 7.239,82€

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : 0 €

Affectation du résultat en section de fonctionnement (D002) : - 11.500,28 €

Mr Rouquier fait remarquer, que cependant, l'équilibre est respecté sur les résultats de l'exercice

6/ OBJET : BUDGETS ANNEXES : EAU ET ASSAINISSEMENT-REGIE FUNERAIRE-CAMPING : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION- ANNEE 2015

Après s'être fait présenter les budgets primitifs annexes de l'exercice 2015 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs (budgets annexes) de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

-DECLARE que les comptes de gestion (budgets annexes) dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

7/ OBJET: Acquisition Terrains « Indivision Panis » - Lieu dit « Bagatelle »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de « liaisons douces » qui permettra de relier entre eux, par des cheminements piétonniers, les équipements enfance –jeunesse et sportifs de la ville de Réalmont.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées section D n°50-51-178-179 au lieu dit « Bagatelle » pour une superficie totale de 10 482 m2 propriété de l'indivision « Panis »

Le prix principal de cette acquisition serait de 30 000euros.

Vu l'avis des domaines n° 2015-222V0503 en date du 28 août 2015

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **EMET un avis favorable** à l'acquisition les parcelles de terrain cadastrées section D n°50-51-178-179 au lieu dit « Bagatelle » pour une superficie totale de 10 482 m2 propriété de l'indivision « Panis »
- **ACCEPTE** le prix principal de cette acquisition d'un montant de 30 000 euros

- **DIT** que le montant de cette dépense sera inscrit au Budget primitif 2016 (Chapitre 21)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Commune de Réalmont, tous les actes nécessaires à cette acquisition.

Mr Rouquier constate que, maintenant, toutes les acquisitions foncières nécessaires au projet de « liaisons douces » seront réalisées et qu'on pourra esquisser le tracé

Mr le Maire l'informe que l'ONEMA a déjà été consultée et qu'elle n'autorise pas le passage dans le Blima. Le cheminement se fera donc par-dessus.

8/ OBJET: Aménagement des espaces publics de la Commune de REALMONT

Approbation de l'avant-projet et du Plan de Financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet « d'Aménagement des espaces publics de la Commune de Réalmont ».

Il présente à l'assemblée l'avant projet proposé par le Cabinet TANKA à Toulouse, maître d'œuvre de cette opération, ainsi que le plan de financement correspondant tel que défini ci-dessous :

Montant H.T. de l'opération : 2 654 238 € (soit 3 185 085,60 € T.T.C.)

- Etat (DETR - 35 %)	:	928 983 €
- Département (20 %)	:	530 848 €
- Région (20 %)	:	530 848 €
- Fisac	:	15 000 €

- Autofinancement	:	648 560 €
-------------------	---	-----------

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avant projet « d'Aménagement des espaces publics de la Commune de Réalmont » proposé par le Maître d'œuvre de l'opération le Cabinet TANKA à Toulouse.
- **APPROUVE** le plan de financement de ce projet tel que défini ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès des financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles
- **AUTORISE** Mr le Maire, pour le compte de la Commune de Réalmont, à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Mr le Maire précise qu'il s'agit d'une enveloppe approximative, les solutions techniques n'étant pas encore arrêtées, et que cette enveloppe comprend la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

Techniquement, le rond-point prend plus de surface que l'on en dispose et il ne permet pas à certains poids lourds de tourner correctement.

Mr Bousquet précise que, vu l'importance du projet, la réflexion menée devrait associer plus de membres que la seule commission Ad'hoc.

Mr Bousquet souhaite que un des objectifs du projet soit de dissuader les poids lourds de traverser Réalmont.

Il perçoit une absence de volonté à régler ce problème, et précise que toutes les initiatives dans ce sens auront le soutien de son groupe.

Mr Rouquier demande à prendre connaissance de l'avant projet tel que présenté pour cette demande de financement.

Compte tenu de l'importance du dossier, il pense que ce type d'informations devrait être partagé avec tous les membres du Conseil Municipal.

Au cours d'une réunion au Pôle Territorial de l'Albigeois, Mr Rouquier avait été informé que tous les dossiers importants devaient être portés par l'intercommunalité et déposés auprès du Pôle Territorial. Ce n'est pas le cas pour le dossier d'aménagement urbain qui est porté par la Commune. Il s'interroge si la Région et le Département ne vont pas émettre des observations. Mr le Maire lui répond que le dossier a été envoyé à toutes les structures citées précédemment et, qu'à ce jour, aucune observation ne lui est parvenue.

9/ OBJET: Construction des vestiaires de Football - Attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la consultation engagée pour les travaux de « construction de vestiaires de football et d'un club house ».

Après analyse des offres et sur proposition de la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer le marché de travaux « construction de vestiaires de football et d'un club house » comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1- Gros œuvre	BILSKI – Le Séquestre	173 000,00 €
2- Charpente bois – Couverture - Zinguerie	ALBERT Charpente – Les Fournials	16 366,55 €
3 – Menuiseries extérieures Alu- Serrurerie	SPB - Albi	32 410,00 €
4 – Plâtrerie – faux Plafonds- Peinture	TRUJILLO – Valence d'Albi	15 327,85 €
5 - Menuiseries intérieures bois	CABANEL - Bournazel	22 998,10 €
6 – Carrelage - Faïence	AJC - Castres	36 247,04 €
7 – Electricité	SAM BRANCHE - Cambon	24 522,00 €
8 - Plomberie CVC	A2C - Albi	28 855,00 €
MONTANT TOTAL HT		349 726,54 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché des travaux de « construction de vestiaires de football et d'un club house » tel que proposé ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dit marché

Mr Rouquier demande à prendre connaissance des plans de réalisation

Mme Erodi suggère que pour les prochains marchés, la déclaration des sous-traitants soit jointe à l'offre initiale.

Mme Puech Panis demande à avoir le plan des projets.

10/ OBJET: Rénovation ancienne cantine en salle « Multi activités » - Avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le marché public engagé pour les travaux de rénovation de l'ancienne cantine en « Salle Multi activités ». Au cours du chantier certains travaux prévus au marché ont été modifiés, voire supprimés. Ces modifications sont actées par avenants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les avenants au marché de travaux de rénovation de l'ancienne cantine en « Salle Multi activités » comme suit :

LOT	ENTREPRISE	Plus value	Marché Initial HT	Marché Modifié HT
1- Gros oeuvre	ALBERT	7 789,00 €	52 901,97 €	60 690,97 €
5 - Electricité	GATIMEL	2 370,97 €	31 000,00 €	33 370,97 €
MONTANT TOTAL HT		10 159,97 €		
Montant du marché initial : HT : 146 373,11€				
Montant du marché modifié : HT : 156 533,08€				

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché des travaux de rénovation de l'ancienne cantine en « Salle Multi activités »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les dits avenants au marché.

Mr Calvet précise que ces travaux pour le gros œuvre concernent la solidification de la dalle compte tenu de l'humidité et pour l'électricité, l'installation d'une alarme.

Mme Erodi s'étonne que ces travaux ne soient pas été inclus dans le marché et que le Maître d'œuvre n'est pas anticipé. Et que cette situation génère des dépenses supplémentaires.

Mr le Maire lui répond que sur le fond elle a raison mais que les études techniques ont été menées après la diffusion du DCE. Ces travaux devaient être réalisés et n'engendrent pas plus de dépenses que s'ils avaient été compris dans le marché. De plus ils ont fait l'objet de négociation avec les entreprises qui ont fait un effort commercial.

II / INFORMATIONS

- Mr Le Maire informe l'assemblée que Mme Puech a fêté ses cent ans, à son domicile, la semaine dernière
- Mr Le Maire rappelle les portes ouvertes au « Pôle Jeunesse » et son inauguration officielle samedi 5 mars
- La Foire agricole aura lieu, comme tous les ans, en avril, elle mobilise beaucoup de bénévoles, Mr le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui sont disponibles, d'assurer quelques heures de bénévolat pour aider l'association lors de cette manifestation.
- Mme Belou explique que le bulletin municipal a été distribué récemment. Il a été repensé et ce travail a été fait en partenariat avec les élèves de l'I.U.T de Castres.

Mr Rouquier intervient. Il a effectivement constaté les changements sur le bulletin municipal avec une nouvelle maquette et un changement du comité éditorial. Il regrette qu'il n'y ait plus le comité éditorial constitué de fait par tous les membres de la commission communication que Mme Belou préside et se demande ce qui a motivé ces changements.

Il rappelle aussi à l'assemblée les principes édictées par la Loi Notre qui entreront en application après les prochaines élections municipales : « à compter de 2020, le droit d'expression des conseillers d'opposition dans les bulletins municipaux s'appliquera dans les communes de plus de 1 000 habitants, contre 3 500 habitants aujourd'hui ».

Mrs Rouquier et Bousquet soulignent que, depuis 2 ans, leur Groupe ne fait pas d'opposition systématique, qu'ils n'ont pas cherché de polémique inutile et qu'ils ont fait preuve d'ouverture. A ce titre là et au regard de la Loi Notre, il demande à ce que leur Groupe puisse s'exprimer dans le bulletin municipal qui n'est pas le bulletin de la majorité mais celui de la commune de Réalmont.

Mr Le Maire précise que la majorité a elle aussi fait preuve d'ouverture en leur attribuant des places dans chaque commission et en les associant aux réunions de travail sur les dossiers.

En ce qui concerne le bulletin celui-ci ne contient aucune expression politique. Il relate la vie et les événements de la Commune et Mr le Maire souhaite que le bulletin municipal conserve cette neutralité.

Mme Erodi souligne qu'en commission, nous avons découvert que vous aviez confié à un prestataire la mise en place du site internet porté au départ par des étudiants. Elle souhaite aussi en connaître le coût précis, en commission un coût de 3000 à 4000 € avait été annoncé suite à sa demande.

Mme Belou lui répond qu'effectivement le projet a fait l'objet d'une consultation de prestataires, l'entreprise réalmontaise « RK Création » a été retenue. Le montant du devis est de 4.884 €.

Le site Internet de la Commune devrait être mis en ligne au mois d'avril.

Mr Rouquier rappelle aussi que lors de l'inauguration du « Set 5 », il avait été évoqué la possibilité qu'un ou deux élus seraient conviés au Conseil de la Vie Sociale de cette structure. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Mr le Maire lui répond qu'il n'a reçu aucune invitation.

Mr Rouquier pense qu'il serait intéressant de mettre en place ce lien avec la Commune.

Mr Bousquet rappelle que lors du dernier conseil municipal le maire s'était engagé à réunir une commission d'embauche pour l'emploi d'une secrétaire à mi-temps à la mairie comme cela a été fait concernant l'embauche d'un agent de police municipal.

Le maire lui répond que l'embauche a été faite, l'offre d'emploi pour une comptable avait été adressée, par la Communauté de communes, à toutes les mairies, dans le cadre de la mutualisation. Deux propositions ont été reçues dont une invalide.

Le maire s'est rapproché du Trésorier qui lui a donné son accord pour l'embauche de la deuxième candidate.

M Bousquet regrette qu'il n'y ait pas eu de commission de recrutement. "La question est polémique », l'embauche dans les collectivités territoriales est toujours « sujette à caution » car il y a « des doutes de copinage », une commission permet d'éviter cela.

Il lui est répondu qu'il ne paraissait pas nécessaire de réunir la commission pour une seule candidate, apte et opérationnelle immédiatement sur cet emploi, selon l'avis du Trésorier ; le temps de chacun étant précieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.